REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-32 DU 16 FEVRIER 2009

Portant nomination de Monsieur Mama YOLA KPARA en qualité de Directeur de la Promotion des Langues Nationales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

Vu décret n° 2008- 317 du 19 mai 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;

Sur proposition du Ministre de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 janvier 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Mama YOLA KPARA est nommé Directeur de la Promotion des Langues Nationales au Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 février 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministère de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues Nationales,

Galiou SOGLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCPALN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO1.